

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11 - 14 février 2002

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2002/8/7
11 janvier 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— SOUDAN 10122.0

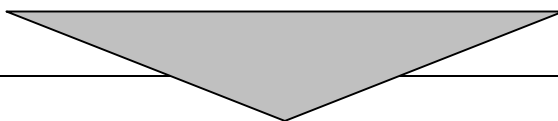
Aide alimentaire aux réfugiés érythréens

Nombre de bénéficiaires (moyenne mensuelle)	55 000 (mai-décembre 2002) 27 500 (janvier-décembre 2003)
Durée du projet	20 mois (1er mai 2002–31 décembre 2003)

	Coût (dollars E.-U.)
Coût total pour le PAM	7 438 623
Coût total des produits alimentaires	3 439 548

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour
l'Afrique orientale et australe (ODK):

Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale, ODK:

Mme E. Larsen

tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Soudan est le plus grand pays d'Afrique, avec une superficie d'environ 2,5 millions de km² pour une population de 31 millions d'habitants. Il est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), et figurait en 1999 au 142^{ème} rang sur 174 pays pour ce qui est de l'indice du développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La guerre civile a fait rage par intermittence dans le pays depuis son indépendance en 1956. Les effets de cette guerre sont aggravés par la présence de réfugiés érythréens et éthiopiens dans l'est du pays. Les réfugiés (actuellement 110 000 Erythréens répartis entre 20 camps et environ 600 Ethiopiens répartis entre trois camps¹) bénéficient de l'aide du PAM et du HCR. Le processus de rapatriement des réfugiés érythréens est en cours, la majorité d'entre eux devant en principe avoir regagné leur pays avant la fin de la période de projet. Le PAM a toutefois pris en considération des facteurs tels l'affiliation politique de certains des réfugiés et la répétition d'incidents de sécurité dans l'est du Soudan en tant qu'éléments externes susceptibles de ralentir le processus de rapatriement. Par conséquent, à des fins de planification, le PAM prévoit pour la période de mai à décembre 2002 une moyenne mensuelle de 55 000 réfugiés, et pour la période de janvier à décembre 2003 une moyenne mensuelle de 27 500 bénéficiaires.

Un rapport de la mission d'évaluation de l'intervention prolongée de secours (IPS) 4168.05 et de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 6189.00 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration en mars 2001. Au nombre des recommandations il a été demandé qu'une mission commune d'évaluation des besoins alimentaires soit effectuée, et celle-ci a été réalisée en juin 2001 par le PAM, le HCR et le Bureau du Commissaire pour les réfugiés du Soudan (COR). Cette mission a observé que la situation générale de la sécurité alimentaire s'était dégradée au fil des années, de même que la production agricole dans les zones proches des camps. Cette mission a jugé que 66 pour cent de l'effectif total des réfugiés —comprenant des ménages dirigés par une femme (divorcées et veuves), des personnes âgées, des orphelins et les handicapés— étaient très vulnérables, et que la période allant de mars à juin était la plus critique pour ce qui est du déficit vivrier. À partir de ces résultats il a été jugé opportun de procéder à un ciblage saisonnier pendant la durée de l'intervention. Une ration complète sera fournie aux personnes les plus vulnérables qui seront identifiées par les communautés (comités d'anciens, organisations non gouvernementales [ONG] et organismes des Nations Unies). Les moins vulnérables recevront une ration complète seulement en période de soudure (de mars à juin) et une demi-ration le reste du temps.

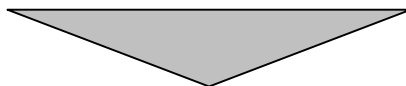
Le programme d'alimentation sélective continuera de subvenir aux besoins des enfants sous-alimentés de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes et des malades tuberculeux. Les activités du PAM, dans le cadre de la composante de

¹ Les 600 réfugiés éthiopiens ont été enregistrés par le HCR, et il est demandé au PAM de continuer de leur apporter une aide alimentaire. Ces réfugiés sont donc inclus dans la présente IPSR.



redressement, comporteront des formations pratiques visant à permettre aux réfugiés de s'autosuffire une fois de retour dans leur pays. Par ailleurs, des activités de remise en état de l'environnement seront entreprises dans les camps et à leurs abords. On escompte que les activités concernent au moins 50 pour cent de femmes. La formation à l'hygiène et à la nutrition visera spécifiquement les femmes, et devrait en toucher plus de 14 250.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Soudan 10122.0—Aide alimentaire aux réfugiés érythréens (WFP/EB.1/2002/8/7).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte de la crise

1. Le Soudan, qui est le plus grand pays d'Afrique, compte une population de 31 millions d'habitants, et à maints égards représente une situation humanitaire et développementale tout à fait particulière. La guerre civile, qui dure dans le pays depuis son indépendance en 1956, continue à pressurer les ressources nationales au détriment du développement économique et social. Les sécheresses et les inondations récurrentes aggravent la situation et sont facteurs de déplacements supplémentaires de population, de famine, de pauvreté extrême et de dégradations de l'environnement.
2. Classé parmi les pays les moins avancés, le Soudan occupe le 142^{ème} rang sur les 174 pays dont traite le rapport du PNUD sur le développement humain pour 1999. Une étude menée par l'UNICEF à l'échelle du pays en 2001 indique, en prenant pour indicateur le rapport poids/taille, une forte prévalence (19 pour cent) de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de moins de 5 ans dans le nord du Soudan, et une valeur de 17 pour cent dans de grandes zones du sud du pays. Depuis 1991, une tendance à la hausse apparaît en particulier dans les régions du nord, qui sont notoirement victimes d'une insécurité alimentaire chronique. La situation nutritionnelle s'est donc dégradée et a encore été aggravée par la sécheresse récente. Le taux de morbidité au Soudan est de 80 pour 100 000, et le taux de mortalité infantile de 73 pour 1 000, l'espérance de vie étant estimée à 56 ans pour les femmes et à 53 ans pour les hommes².
3. Historiquement, le Soudan a accueilli des réfugiés en grand nombre, la majorité de ceux-ci venus d'Erythrée ou d'Ethiopie. Les réfugiés ont gagné le Soudan pour fuir les conflits civils et politiques, souvent aggravés par des catastrophes naturelles (sécheresse et famine). Le PAM, en collaboration avec le HCR et le Gouvernement du Soudan, fournit une aide alimentaire aux réfugiés depuis 1967.
4. Actuellement, deux groupes reçoivent l'aide du PAM au Soudan dans le cadre de deux interventions distinctes. Le premier effectif, à savoir 132 931 réfugiés (121 012 Erythréens et 11 919 Ethiopiens) sont aidés dans le cadre de l'IPSR 6189.00 —Aide alimentaire aux réfugiés érythréens et éthiopiens— pour un coût total pour le PAM de 15,1 millions de dollars E.-U. et pour un volume total de 34 313 tonnes de produits alimentaires divers. L'IPSR avait vocation d'apporter une aide à cet effectif en mai 2000, et à 121 012 réfugiés de juin à octobre 2001 (intervention ensuite étendue jusqu'à avril 2002). La majorité des personnes composant cet effectif sont arrivées en 1990/1991 d'Ethiopie et d'Erythrée. Or la clause de cessation de l'aide du HCR aux réfugiés éthiopiens est entrée en vigueur en mars 2000, le nombre de ceux-ci a diminué, principalement du fait de rapatriements, environ 600 seulement restant habilités par le HCR. Dans le courant de l'IPSR 6189.00, une série de rapatriements de réfugiés érythréens ont eu lieu sur la base des accords tripartites signés par les Gouvernements de l'Erythrée et du Soudan et le HCR en avril 2000 et mars 2001. Ces accords ont eu pour effet le rapatriement de 11 000 réfugiés érythréens entre mai et juillet 2001. Tous les réfugiés rapatriés ont reçu un lot de rapatriement pour deux mois. Il ne reste donc du premier effectif que 110 000 individus. Ces réfugiés sont répartis entre 20 camps distribués entre les quatre Etats de Gedaref, Gezira, Kassala et Sennar (voir annexe III).

² Schéma de stratégie par pays du PAM: Soudan, 2000.



5. Le deuxième effectif résulte d'arrivées en mai 2000, quand plus de 95 000 Erythréens ont franchi la frontière lorsque les hostilités se sont déclarées entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Ce groupe a jusqu'ici été couvert au titre d'une opération d'urgence distincte (6250.00), qui devait s'achever en décembre 2001, étant escompté qu'une bonne proportion des réfugiés serait alors rentrée au pays. Sur cet effectif, quelque 70 000 sont revenus spontanément en Erythrée, tandis que 10 000 ont été rapatriés entre mai et juillet 2001 et ont reçu un lot de rapatriement pour deux mois. L'effectif résiduel est maintenant de 17 000 personnes réparties entre trois camps dans l'Etat de Kassala. L'aide apportée à ces deux effectifs sera fusionnée en une seule et même IPSR à compter du 1er janvier 2002, répondant aux besoins de tous.
6. L'aide du HCR couvre les services de base comme l'éducation, la santé et l'eau courante pour les réfugiés résidant dans les camps. Les financements sont apportés par le HCR, et les services sont assurés par le COR. Le coût annuel de ces services est d'environ 12,2 millions de dollars. Les prestations d'éducation se limitent au niveau primaire, tandis que l'eau est fournie conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à savoir à raison de 20 litres par jour. Les services de santé et les programmes d'alimentation sélective (complémentaire et thérapeutique) sont mis en œuvre par cinq ONG nationales: la Croix-Rouge soudanaise, *Human Appeal International*, *Benevolence International Organisation*, *Global Health Foundation* et l'Agence africaine islamique de secours, qui sont les partenaires d'exécution du HCR.
7. L'IPSR 6189.00 préconisait un ciblage plus étroit pour tenir compte de la vulnérabilité, et à ce titre a eu une composante alimentaire réduite par comparaison avec le projet précédent, l'IPS 4168.05. Toutefois, ce ciblage devait se faire à partir de la mise à jour et du remplacement de cartes d'alimentation en lambeaux, quasi illisibles, avant que le projet ne puisse commencer en mai 2000. Ce processus a été mené à bien dans huit des camps de réfugiés. Par conséquent le PAM a distribué des demi-rations dans les camps d'accueil et dans les camps où les réfugiés peuvent avoir une activité salariée (voir paragraphe 23) dans la période de mai à octobre 2000³. De juin à octobre 2001, ces réfugiés ont à nouveau reçu une ration complète. Les réfugiés résidant dans les camps à vocation agricole recevaient déjà une demi-ration, aussi la proportion n'a pas changé au cours de l'IPSR 6189.00.
8. Une mission d'évaluation de l'IPS 4168.05 et de l'IPSR 6189.00 a eu lieu en mars 2001. Les principales recommandations ci-après ont été prises en compte dans la préparation de la présente IPSR:
 - Un ciblage amélioré devrait être pratiqué pour faire en sorte que les plus nécessiteux soient efficacement secourus.
 - Le HCR et le PAM devraient mettre à jour l'effectif des bénéficiaires résidant dans les camps.
 - Une mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires et une enquête socio-économique devraient être effectuées.
 - La lettre d'entente entre le PAM et le COR concernant la gestion des entrepôts et les réparations devrait être finalisée et signée.
 - La formation des femmes réfugiées à la nutrition et à l'hygiène devrait être poursuivie.
9. Comme le recommandait par ailleurs la mission d'évaluation, le PAM, le HCR et le COR ont effectué en juin 2001 une évaluation commune comportant une composante socio-économique spécifique. Les observations de cette mission ont jeté les bases de la

³ Une ration complète a été distribuée en novembre et décembre 2000.



préparation de l'intervention. Afin d'assurer la jonction entre l'IPSR en cours et cette nouvelle intervention, une révision budgétaire prévoyant un élargissement dans le temps et des ressources additionnelles a été soumise en août 2001 pour prolonger l'IPSR 6189.00 de novembre 2001 à avril 2002. Les besoins de produits alimentaires à distribuer tiennent compte des reports prévus et des engagements enregistrés à la fin octobre 2001.

Analyse de la situation

10. Sur les 127 000 réfugiés érythréens restants en septembre 2001, le HCR prévoyait d'avoir mené à bien vers la fin de décembre 2001 le rapatriement des 17 000 réfugiés qui avaient reçu une aide dans le cadre de l'opération d'urgence 6250.00. Le HCR projetait de rapatrier les 24 000 réfugiés additionnels aidés dans le cadre de l'IPSR élargie 6189.00 en décembre 2001, mais n'était pas optimiste quant au succès complet de cette opération. Par conséquent le chiffre de planification retenu pour la révision du budget de l'IPSR 6189.00 est de 110 000 réfugiés. Le HCR envisage qu'en 2002 ce sont 90 000 réfugiés qui pourront être rapatriés.
11. Des facteurs tels l'affiliation politique de certains réfugiés, les incidents de sécurité dans l'est du Soudan et la fragilité des systèmes sociaux et des infrastructures en Érythrée pourraient ralentir les rapatriements. Vu ces facteurs et l'expérience acquise, le HCR a demandé que le PAM envisage des provisions pour imprévu, afin de pouvoir couvrir les réfugiés qui ne pourraient pas être rapatriés dans les délais prévus.
12. Pour tenir dûment compte de la fragilité du programme de rapatriement, le PAM prendra pour hypothèse que pas plus de la moitié de l'effectif actuel (à savoir 55 000 personnes) sera rapatrié en 2002. A partir de quoi il est escompté que l'effectif restant pourra être rapatrié, grâce à la provision pour imprévus, en décembre 2003. A des fins de planification, la période de mai à décembre 2002 visera en moyenne mensuelle 55 000 bénéficiaires, tandis que la période de janvier à décembre 2003 visera en moyenne mensuelle 27 500 bénéficiaires.
13. Les résultats de la mission d'évaluation conjointe indiquent que le niveau général de sécurité alimentaire des réfugiés s'est dégradé au fil des années. Les divers moyens qui leur permettaient de conserver des moyens de subsistance se sont lentement amenuisés. Au cours des deux campagnes agricoles passées, la superficie moyenne sous sorgho et la production de cette céréale ont diminué d'environ 47 pour cent. Cela signifie moins de possibilités d'emploi pour les réfugiés. Actuellement, la superficie moyenne cultivée annuellement dans les camps avec activités agricoles est d'environ 1,16 feddan (1 feddan = 0,41 hectare), alors que la production annuelle moyenne par feddan se monte à environ 150 kilogrammes de sorgho. Le prix moyen du sorgho, aliment de base pour les réfugiés, a plus que doublé depuis 1998, ce qui limite les possibilités d'accès à cette denrée sur le marché. Le cheptel a sensiblement diminué, les réfugiés vendant leurs bêtes pour parer à la pénurie. La production agricole générale dans les zones aux abords des camps est elle aussi en baisse.
14. La mission conjointe a estimé qu'environ 66 pour cent des ménages ne parvenaient à satisfaire eux-mêmes qu'une proportion insignifiante de leurs besoins alimentaires quotidiens. Ce pourcentage a été établi au moyen de techniques d'échantillonnage systématique (échantillons de 5 pour cent). Les indicateurs qui permettent d'identifier les personnes vulnérables ont été convenus avec la communauté. Les 66 pour cent classés comme vulnérables représentent 73 pour cent de la population des camps d'accueil, 63 pour cent de la population des camps à salaire, et 62 pour cent de la population des camps agricoles. Le solde des ménages de réfugiés parviennent à couvrir en gros la moitié de leurs besoins et sont donc classés comme moins vulnérables. Les mécanismes de parade



des moins vulnérables consistent notamment à produire de vivres en propre, à s'employer en tant que saisonniers dans l'agriculture, et à pratiquer un petit commerce. Néanmoins, dans la plupart des cas ces activités ne satisfont que moins de la moitié des besoins des réfugiés. L'aide de la parenté, l'emprunt et la réduction de leur consommation alimentaire sont les autres moyens qui permettent aux réfugiés de subsister. Il est manifeste par ailleurs que la vulnérabilité est variable selon les saisons, la "période de soudure" (de mars à juin) étant la plus critique. Ces variations justifient le choix d'un ciblage saisonnier.

15. Le taux moyen de malnutrition chez les enfants âgés de moins de 5 ans en mars 2001 était de 13 pour cent. Les conclusions de l'évaluation conjointe indiquent une augmentation globale des niveaux de vulnérabilité, en particulier chez les enfants, les ménages dirigés par une femme et les personnes âgées. Dans ce contexte, il est recommandé qu'un programme d'alimentation sélective soit mis en œuvre. Actuellement 8 pour cent de la population sont couverts par ce programme. La morbidité s'est atténuée depuis 1999, les affections les plus courantes chez les réfugiés déclarés malades étant la malaria (35 à 40 pour cent), les affections respiratoires aiguës (28 pour cent) et la diarrhée chronique (12 pour cent). Le PAM, le HCR et le COR assurent un suivi nutritionnel par le biais des ONG actives dans les camps de réfugiés. Une enquête nutritionnelle annuelle est effectuée conjointement par le PAM, le HCR et le COR. Le PAM a conçu un système d'alerte rapide mensuelle à la malnutrition pour estimer le niveau de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans les différents camps.
16. La proportion hommes-femmes parmi les réfugiés est de 1:1. Quarante-deux pour cent de la population de réfugiés entre dans la catégorie d'âge des personnes économiquement actives (16 à 55 ans), dont 24 pour cent de femmes. Trente pour cent de la population totale vivent dans des ménages dirigés par une femme, parmi lesquelles 27 pour cent sont veuves ou divorcées. La mobilité et l'accès des femmes réfugiées au marché du travail —en particulier quand il s'agit de travailler au côté d'hommes— sont limités par le caractère conservateur des mentalités, ce qui accroît le risque d'insécurité alimentaire.
17. Les communautés ont identifié les groupes vulnérables comme étant les femmes chef de famille (divorcées et veuves), les personnes âgées, les orphelins et les handicapés. Les conclusions de l'évaluation conjointe indiquent également que sur la base des mêmes indicateurs (par exemple état du logement, cheptel, aspect de la famille, en particulier des enfants, et réserves de vivres du ménage), les comités d'anciens, les visiteurs à domicile des ONG et les membres des communautés sont capables d'identifier les plus vulnérables. Ces résultats indiquent que le ciblage peut efficacement être effectué sous la surveillance et avec le concours des directeurs de camps recrutés par le COR et des personnels du PAM ou du HCR.
18. Des femmes siègent actuellement dans tous les comités d'anciens. Il y a cinq ans elles n'étaient pas représentées du tout. La distribution de produits alimentaires par des femmes a également commencé en 2000, et maintenant des femmes prennent part à la distribution de vivres dans 32 pour cent des camps (principalement en qualité de serveuses à la mesure et d'organisatrices des files d'attente). Les femmes observent que cette activité leur permet de mieux comprendre le barème des rations du PAM et encourage d'autres femmes à venir collecter puis ensuite à gérer les produits alimentaires du PAM. Des femmes prennent part à l'exécution du programme d'alimentation sélective dans l'ensemble des camps et elles exercent des fonctions de responsabilité dans 73 pour cent d'entre eux. Une activité de formation de formateurs lancée en septembre 2000 a permis de donner aux femmes des notions et des qualifications dans les domaines de la nutrition et de l'hygiène. Les femmes qui ont participé à ces formations ont rapporté que celles-ci les avaient mises en confiance et leur avaient permis d'accéder à une vie sociale en tant que groupe. Jusqu'ici, 165 femmes



réfugiées ont été formées comme formatrices, et elles ont à leur tour formé avec succès 6 264 autres femmes réfugiées.

19. Actuellement le PAM, en collaboration avec le HCR, aide la Croix-Rouge soudanaise à mettre en œuvre un programme pilote de formation à des activités génératrices de revenu (production d'articles artisanaux, fabrication de spaghetti et de savon pour les femmes, et formation aux travaux de forge pour les jeunes gens). Jusqu'ici, environ 1 200 personnes ont été formées.
20. La présence de réfugiés au long des années a contribué à une dégradation générale de l'environnement aux abords des camps sous l'effet de la collecte incontrôlée de bois de feu et de matériaux pour la confection des abris. Le PAM appuie le programme de remise en état de l'environnement que mène le HCR. L'exécution des activités de remise en état est principalement le fait des communautés locales, qui vivent dans des conditions aussi médiocres que les réfugiés.

Politiques et programmes de redressement du gouvernement

21. La politique ouverte du Gouvernement du Soudan envers les réfugiés a facilité l'aide. Les grands principes de cette politique sont les suivants: i) les réfugiés ont droit au rapatriement volontaire; ii) en attendant leur rapatriement, les réfugiés doivent être traités de façon à préserver leurs moyens de subsistance et leur sécurité, et doivent pouvoir disposer des équipements nécessaires en matière d'éducation et de santé; et iii) la communauté internationale doit aider à planifier les besoins et les ressources financières, techniques et administratives nécessaires pour atteindre ces objectifs.
22. Le cadre administratif responsable de la politique et de la pratique en matière d'asile au Soudan est placé sous l'autorité du Ministère de l'intérieur. Le COR est responsable de la coordination et de la mise en œuvre de l'aide aux réfugiés et de la gestion des camps de réfugiés, en collaboration avec le PAM et le HCR. Le COR, par le truchement du Ministre d'Etat, fait rapport au Ministre de l'intérieur. Le Soudan est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que de son protocole de 1967, et de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine sur les problèmes de réfugiés en Afrique. Le Gouvernement du Soudan a adopté le 21 mai 1974 une Loi d'asile qui officialise le statut des réfugiés dans le pays.
23. Les réfugiés à aider dans le cadre de la présente IPSR sont répartis entre trois types de camps, à savoir d'accueil, à activité salariée et à vocation agricole:
 - **Camps d'accueil (49 pour cent de la population de réfugiés):** ces camps étaient initialement censés servir de points de réception à partir desquels les réfugiés seraient ensuite réinstallés. Ces camps sont principalement situés près de la frontière et sont éloignés des zones agricoles. Cela signifie que les perspectives d'emploi et d'activité agricole y sont limitées.
 - **Camps à activité salariée (30 pour cent de la population de réfugiés):** ces camps sont situés à proximité de zones agricoles, dans lesquelles les réfugiés sont censés pouvoir trouver à s'employer et acquérir une certaine indépendance de moyens. Toutefois les réfugiés ne trouvent que des possibilités limitées, principalement en raison de la concurrence de la main-d'œuvre locale.
 - **Camps à vocation agricole (21 pour cent de la population de réfugiés):** ce sont des camps où la majorité des réfugiés se sont vu attribuer des terres (de 3 à 10 feddans). Les résultats de l'enquête socio-économique réalisée en juin 1999 indiquent que 40 pour cent des ménages résidant dans les camps à vocation agricole ne s'étaient en fait pas vu affecter de terre, tandis qu'un grand nombre de réfugiés ayant reçu une terre



avaient souffert de l'interruption des services d'assistance (facilités de crédit, services de location de tracteurs, fourniture de semences et conseils techniques), ce qui les a empêché de pratiquer des cultures.

24. L'affectation des réfugiés aux différents camps tient principalement à leur date d'arrivée dans le pays. Les premiers arrivants ont été installés dans les camps à activité salariée et dans les camps à vocation agricole, mais avec la multiplication des arrivées dans le temps et par manque de ressources de la part du gouvernement, de plus en plus de réfugiés ont été installés de manière permanente dans les camps d'accueil.

Justification

25. Les résultats de l'évaluation commune des besoins alimentaires indiquent que les réfugiés ont besoin d'une aide alimentaire continue. Ils font toutefois apparaître que cette aide doit être fondée sur un ciblage précis, les plus vulnérables devant recevoir une ration complète pendant toute la durée du projet. Les moins vulnérables recevront une demi-ration tout au long de l'année, sauf en période de soudure, où ils auront droit à une ration complète. La distribution proposée est censée répondre aux besoins alimentaires de base des réfugiés et permettre de prévenir l'épuisement de leurs actifs, tout en renforçant les stratégies de parade qu'ils commencent à mettre en place. Ces stratégies devraient aussi faciliter leur réintégration après rapatriement. Les enfants sous-alimentés de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les patients atteints de tuberculose seront aidés dans le cadre du programme d'alimentation sélective.
26. Jusqu'à leur rapatriement, les réfugiés bénéficieront de l'aide alimentaire du PAM, qui servira aussi à appuyer les activités vivres pour la formation et vivres contre remise en état de l'environnement. Les compétences nouvellement acquises sont considérées comme des actifs qui aideront les rapatriés après leur retour en Erythrée. Comme il a été convenu lors de la dernière réunion tripartite (HCR/Gouvernement soudanais/ Gouvernement éthiopien) tenue à Nairobi le 14 septembre 2001, le bureau du PAM en Erythrée fournira un lot de réinstallation pour deux mois qui sera remis aux réfugiés à leur arrivée en Erythrée, celui-ci étant suivi de rations mensuelles complètes jusqu'à la fin de la moisson 2002. Aucun autre lot de rapatriement n'est inclus dans cette opération. Cela épargnera aux réfugiés de devoir transporter une charge supplémentaire au cours de leur rapatriement, et aura l'effet d'un signal politique fort de bienvenue.

STRATÉGIE DE REDRESSEMENT

Les besoins des bénéficiaires

27. L'évaluation conjointe a permis d'estimer que 66 pour cent de la population étaient vulnérables et de recommander un ciblage communautaire et la poursuite du programme d'alimentation sélective.
28. Les principales denrées de base des bénéficiaires sont le sorgho, le blé ou une combinaison des deux. Les lentilles sont les légumineuses préférées. Les réfugiés se voient de temps à autre distribuer des légumineuses avec lesquelles ils sont peu familiers. La formation de formateurs organisée en septembre 2001 sur la nutrition et l'hygiène a permis d'enseigner aux femmes réfugiées diverses manières de faire cuire ces légumineuses en économisant l'énergie, et d'en apprécier la valeur nutritionnelle. Les rapports consécutifs aux distributions traduisent un accroissement de la consommation de ces légumineuses nouvelles à l'issue des séances de formation.



Le rôle de l'aide alimentaire

29. L'aide alimentaire jouera un rôle significatif non seulement en contribuant à sauvegarder et à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés, mais aussi en servant d'incitation pour appuyer les activités de formation et de remise en état de l'environnement. L'aide alimentaire sera fournie dans le cadre des procédures ou activités ci-après:
- distribution ciblée;
 - programme d'alimentation sélective;
 - vivres pour la formation; et
 - vivres contre remise en état de l'environnement.

Les approches de l'intervention

30. La distribution ciblée apportera une ration complète aux personnes vulnérables (soit en moyenne mensuelle 36 300 bénéficiaires de mai à décembre 2002 et 18 150 bénéficiaires de janvier à décembre 2003). Comme dans l'IPSR en cours, la ration quotidienne individuelle se composera de 500 grammes de céréales, de 70 grammes de légumineuses, de 30 grammes d'huile végétale, de 20 grammes de sucre et de 5 grammes de sel. La demi-ration se composera de 250 grammes de céréales, de 35 grammes de légumineuses, de 15 grammes d'huile végétale, de 10 grammes de sucre et de 5 grammes de sel. Les personnes moins vulnérables (en moyenne mensuelle 18 700 bénéficiaires de mai à décembre 2002, et 9 350 de janvier à décembre 2003), recevront une ration complète seulement dans la période de soudure, et une demi-ration le reste de l'année.
31. Les activités vivres pour la formation (VPF) viseront les groupes vulnérables, et en particulier environ 17 250 individus (de mai 2002 à décembre 2003), au moins 50 pour cent des bénéficiaires devant être des femmes ou des filles. Les vivres distribués auront pour rôle d'attirer les stagiaires et de les inciter à une participation régulière.
32. Les activités vivres contre remise en état de l'environnement viseront environ 11 200 individus (de mai 2002 à décembre 2003). La participation des femmes sera encouragée jusqu'à concurrence d'au moins 50 pour cent, si possible. Les principaux participants à cette activité seront les membres des communautés locales (ressortissants soudanais), afin d'assurer la durabilité de ces activités.
33. Grâce aux efforts du PAM, les femmes sont désormais représentées dans les comités d'anciens de tous les camps. Dans le cadre de cette IPSR, le PAM poursuivra son action de plaider pour s'assurer que la représentation des femmes dans ces comités est d'au moins 50 pour cent dans tous les camps, et que les femmes y exercent des rôles de responsabilité. Environ 30 pour cent des cartes d'alimentation distribuées aux chefs de familles sont délivrées à des bénéficiaires femmes. Actuellement, 60 pour cent des personnes qui collectent physiquement les rations aux points de distribution sont des femmes. Le PAM, ainsi que le HCR et le COR, encourageront davantage de femmes à venir chercher en personne les vivres distribués en installant les centres de distribution sur le lieu le plus propice, en prévoyant de l'ombrage et en organisant des files d'attente plus rapides réservées aux femmes vulnérables.

Évaluation des risques

34. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence négative sur l'exécution de ce projet sont les suivants:
- rapatriement retardé;



- conflit civil qui pourrait faire obstacle à l'accessibilité des zones d'intervention;
- indisponibilité des articles non alimentaires, ou incapacité des homologues d'honorer leurs engagements financiers et/ou techniques; et
- normes culturelles susceptibles de limiter l'ampleur des activités visant à réduire la problématique hommes-femmes.

Objectifs et buts

35. Les objectifs à long terme sont les suivants:

- renforcer les mécanismes de parade des réfugiés et contribuer à la réalisation de leur sécurité alimentaire à leur retour en Erythrée;
- aider à réduire la problématique hommes-femmes dans la population de réfugiés et améliorer les conditions de vie des femmes réfugiées; et
- contribuer à la remise en état de l'environnement dans les zones dégradées par la présence de réfugiés.

36. Les objectifs immédiats sont les suivants:

- contribuer à sauvegarder et à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés dans les camps jusqu'à leur rapatriement final ou jusqu'à ce qu'une solution de rechange ait été trouvée;
- équiper les réfugiés, et en particulier les femmes, de connaissances et de compétences de base dans les domaines de l'hygiène et de la nutrition pour faciliter leur rapatriement; et
- appuyer le processus de rapatriement en apportant des qualifications aux réfugiés.

PLAN D'EXÉCUTION PAR COMPOSANTE

Principales composantes de l'intervention

Opérations prolongées de secours

37. La composante de secours (distribution ciblée et programme d'alimentation sélective) représente 87 pour cent du tonnage total de vivres demandé pour les deux années. L'objectif principal de cette composante est d'aider à sauvegarder et à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés.
38. L'assortiment alimentaire pour la **distribution ciblée** se composera de sorgho ou de blé et d'huile végétale, de légumineuses, de sucre et de sel iodé. Ces produits correspondent aux habitudes alimentaires des réfugiés. La ration complète est conforme aux directives PAM/HCR pour l'estimation des besoins alimentaires dans les situations d'urgence, et apporte un peu plus de 2 100 kilocalories par personne et par jour, tout en répondant aux besoins protéiques et en lipidiques. La ration de céréales est calculée pour compenser les pertes d'usinage ou de transformation (estimées à 10 pour cent), à savoir qu'elle est de 500 grammes au lieu de 450 grammes. La ration quotidienne et les besoins alimentaires pour la distribution ciblée sont récapitulés aux tableaux 1 et 2.
39. Le **programme d'alimentation sélective** prévoit ce qui suit:



- **alimentation complémentaire:** une ration sèche et à emporter pour tous les enfants modérément sous-alimentés (70 à 80 pour cent du rapport poids/taille de référence), les enfants sévèrement anémiques de moins de 5 ans, les malades et les cas sociaux (malades chroniques, vieillards sans soutien de famille), et les femmes enceintes et les mères allaitantes; et
 - **alimentation thérapeutique:** pour les enfants sévèrement sous-alimentés (moins de 70 pour cent du rapport poids/taille de référence) et pour les personnes atteintes de maladies chroniques.
40. Comme l'a recommandé la mission d'évaluation, la ration d'alimentation complémentaire a été portée de 941 kilocalories à 1 017 kilocalories et à 36 grammes de protéines. La ration d'alimentation thérapeutique équivaut à 2 443 kilocalories et 81 grammes de protéines.

Redressement prolongé

41. La composante de redressement représente 13 pour cent de l'ensemble des besoins alimentaires totaux et vise à renforcer les mécanismes de parade des réfugiés, avec pour but ultime leur retour en Erythrée. Afin d'assurer la durabilité, une aide alimentaire sera fournie à la population locale participant à la remise en état des zones dégradées par la présence de réfugiés. Le HCR, les homologues gouvernementaux et les ONG fourniront des apports, par exemple des interventions de formateurs, du matériel, et l'expertise technique voulue pour les activités de remise en état.
42. Dans le cadre de l'intervention de redressement, les sous-composantes ci-après interviendront:

Vivres pour la formation

43. Au total 14 250 femmes réfugiées bénéficieront de ces activités pendant la durée de l'intervention. Parmi les personnes vulnérables réfugiées dans les camps, environ 3 000, dont au moins 50 pour cent de femmes, seront concernées par d'autres activités VPF.

Vivres contre remise en état de l'environnement

44. Les activités vivres contre remise en état de l'environnement viseront environ 11 200 réfugiés, dont au moins 50 pour cent de femmes. Ces activités incluront la culture de jeunes plants, la plantation d'arbres; les économies d'énergie; la sensibilisation et les services de vulgarisation générale. Les autres activités seront notamment le nettoyage et la remise en état des zones occupées par les camps quand ils seront fermés après le rapatriement de leurs occupants.
45. Les besoins alimentaires d'ensemble pour la période de 20 mois, intervention de secours et composante de redressement cumulées, sont récapitulés au tableau 3.

**TABLEAU 1: BAREME DES RATIONS
(g/personne/jour)**

	Vulnérables	Moins vulnérables ⁴ (juillet 2002–février 2003)	Alimentation complémentaire	Alimentation thérapeutique
--	-------------	---	--------------------------------	-------------------------------

⁴ Au cours de la période de soudure, cet effectif recevra la même ration que les personnes vulnérables.



Céréales	500	250	-	200
Légumineuses	70	35	-	60
Huile végétale	30	15	20	90
Sucre	20	10	20	90
Sel	5	5	-	-
Mélange maïs-soja	-	-	200	-
Lait écrémé en poudre	-	-	-	120

TABLEAU 2: BESOINS ALIMENTAIRES (tonnes)

	Vulnérables		Moins vulnérables		Alimentation complémentaire		Alimentation thérapeutique		Total
	mai-déc. 2002 (36 300 bénéficiaires)	jan.-déc. 2003 (18 150 bénéficiaires)	mai-déc. 2002 (18 700 bénéficiaires)	jan.-déc. 2003 (9 350 bénéficiaires)	mai-déc. 2002 (4 950 bénéficiaires)	jan.-déc. 2003 (2 475 bénéficiaires)	mai-déc. 2002 (550 bénéficiaires)	jan.-déc. 2003 (275 bénéficiaires)	
Céréales	4 429	3 312	1 426	1 138	0	0	27	20	1 052
Légumineuses	620	464	200	160	0	0	8	6	1 458
Huile végétale	266	199	85	68	24	18	12	9	681
Sucre	177	132	57	46	24	18	12	9	475
Sel	44	33	23	18	0	0	0	0	118
Mélange maïs-soja	0	0	0		242	181	0	0	423
Lait écrémé en poudre	0	0	0		0	0	16	12	28
Total	5 536	4 140	1 791	1 430	290	217	75	56	13 535

TABLEAU 3: BESOINS ALIMENTAIRES D'ENSEMBLE (MAI 2002–DÉCEMBRE 2003) (tonnes)

	Céréales	Légumineuses	Huile	Sucre	Sel	Mélange maïs-soja	Lait écrémé en poudre	Total
Distribution ciblée	10 305	1 444	618	412	118	0	0	12 897
Alimentation sélective	47	14	63	63	0	422	28	637
Composante de redressement	1 557	218	93	49	24	0	0	1 941
Total	11 909	1 676	774	524	142	422	28	15 475

Bénéficiaires

46. Sur un effectif mensuel moyen de 55 000 bénéficiaires (de mai à décembre 2002) qui recevront une aide alimentaire, en moyenne 36 300 réfugiés (66 pour cent) sont classés comme vulnérables et recevront une ration complète jusqu'à leur rapatriement. Les personnes vulnérables sont subdivisées comme suit: membres des ménages dirigés par une femme (45 pour cent), invalides (43 pour cent) et personnes âgées (12 pour cent). Vu



l'homogénéité de l'effectif, on compte que les proportions resteront stables pendant toute la durée de l'IPSR (66 pour cent des 27 500 bénéficiaires de janvier à décembre 2003).

47. Les bénéficiaires restants, à savoir en moyenne 18 700 réfugiés (34 pour cent) qui sont moins vulnérables, recevront une ration complète pendant la période de soudure (de mars à juin 2002) et une demi-ration au cours de la période de juillet à décembre 2002. Les 9 350 personnes moins vulnérables seront ciblées en appliquant la même méthode que celle indiquée plus haut.
48. Le nombre total moyen de réfugiés qui devraient bénéficier du programme d'alimentation sélective sur une base mensuelle de mai à décembre 2002 est d'environ 5 500 (10 pour cent), et de 2 750 de janvier à décembre 2003. Ces valeurs sont basées sur l'expérience acquise, et l'effectif se ventile entre les catégories suivantes: alimentation complémentaire pour femmes enceintes et mères allaitantes (5 pour cent), enfants de moins de 5 ans sous-alimentés (2 pour cent), malades et cas sociaux (2 pour cent); et sujets justifiant d'une alimentation thérapeutique (1 pour cent).

Sélection des activités

49. Les activités identifiées par la communauté comme pouvant être incluses au titre des VPF sont indiquées aux paragraphes 19 et 20. Il est aussi proposé d'élargir la composante de formation de formateurs pour enseigner aux réfugiés, et en particulier aux femmes, les principes de santé primaire et pour les sensibiliser aux questions d'environnement et aux pratiques traditionnelles dommageables comme les mutilations génitales féminines. Ces activités seront mises en œuvre en collaboration avec le HCR, le COR et les ONG ou les autorités locales appropriées. Le PAM fournira des vivres aux personnes suivant les formations en tant qu'incitation et que dédommagement pour les femmes qui ont de lourdes obligations domestiques et familiales et pour les ressortissants soudanais participant aux activités de remise en état de l'environnement. (Les ressortissants soudanais vivent dans les mêmes conditions que les réfugiés mais ne reçoivent pas une aide régulière du PAM.) Les bénéficiaires seront responsables de la gestion et de la distribution de l'aide alimentaire sous la supervision du personnel de terrain.

Mécanismes d'approbation des activités

50. Toutes les activités seront basées sur le principe de la participation communautaire et seront conjointement approuvées par le PAM, le HCR, le COR et le partenaire local concerné. Une lettre d'entente précisant les engagements souscrits par chacun des partenaires sera signée. Un Comité mixte sera chargé de superviser et d'évaluer les activités et d'en rendre compte. La gestion indépendante de chacun des microprojets sera assurée par les bénéficiaires eux-mêmes, sous la supervision du personnel de terrain du PAM, du HCR et du COR. La participation des bénéficiaires à ces comités devrait renforcer leurs compétences de gestion et leurs capacités d'initiative.

Arrangements institutionnels et choix des partenaires

51. Le COR sera chargé de veiller à ce que tous les produits et toutes les autres ressources fournis par PAM soient dûment acceptés en douane, réceptionnés, manutentionnés, distribués et comptabilisés. Sur ses ressources propres, le gouvernement prendra les dispositions voulues pour doter le projet du personnel et des fonds nécessaires pour mener l'intervention, y compris la distribution des produits alimentaires dans les camps. Le COR sera également responsable de rendre compte régulièrement de l'exécution du projet et assurera la communication entre le PAM et le Gouvernement du Soudan.



52. Des réunions conjointes de coordination de l'aide alimentaire seront régulièrement tenues entre le PAM, le HCR et le COR, sur une base mensuelle, et devront permettre de régler les questions relatives aux stocks de produits d'aide alimentaire, aux livraisons et aux plans de distribution, et de réviser les statistiques de population des camps. Les réunions techniques mensuelles du PAM et du HCR se poursuivront pour partager les informations, préparer les plans de travail et examiner l'exécution du projet. Des réunions mensuelles seront également tenues avec les ONG chargées de la mise en œuvre du programme d'alimentation sélective. Ces ONG sont également responsables des produits qu'elles recevront du PAM, et rendront compte de l'exécution de leurs activités. Tous les rapports ventileront les données par sexe et devront être conformes aux modèles du PAM.

Renforcement des capacités

53. Les ateliers de formation assureront la sensibilisation du personnel et des partenaires à la problématique hommes-femmes et s'adresseront tout particulièrement aux directeurs des camps, qui ont la possibilité d'exercer une influence et de préconiser davantage de liberté pour les femmes. Des formations à la communication et à la prise d'initiatives seront également proposées aux membres des comités d'anciens. Les activités de renforcement des capacités à l'intention des organismes de contrepartie seront encore appuyées par une collaboration et une coordination étroites dans le cadre des visites sur le terrain, des évaluations, des ateliers, etc.

Dispositions logistiques

54. Le PAM est responsable du transport des produits d'aide alimentaire jusqu'aux points de livraison avancés (PLA). Ces PLA sont installés dans les 20 camps. Le COR est responsable de la réception et de l'entreposage des produits alimentaires aux PLA, ainsi que du transport et de la distribution aux points de distribution. Les livraisons de produits alimentaires sont attestées par les lettres de voiture du PAM. Le COR rendra aussi compte mensuellement des stocks restants et des quantités distribuées, et fournira le personnel voulu pour gérer les entrepôts.
55. Des achats locaux et/ou régionaux seront effectués en recherchant un bon rapport coût-efficacité, et en tenant compte de la disponibilité d'espèces en remplacement de produits, et de la disponibilité de céréales appropriées et de sel iodé dans le pays.
56. La distribution des produits d'aide alimentaire sera effectuée mensuellement pour faire en sorte que les réfugiés gèrent leur ration de façon appropriée. Certains PLA étant inaccessibles pendant la saison des pluies (de juillet à octobre), le PAM continuera de livrer les produits d'aide alimentaire en quantités suffisantes pour au moins deux mois afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement.
57. Les réfugiés titulaires de cartes d'alimentation recevront leurs rations mensuelles aux centres de distribution des camps. Les produits seront distribués aux réfugiés sur présentation de leur carte d'alimentation. Le COR assurera la supervision générale de la distribution des produits alimentaires, tandis que les réfugiés exécuteront eux mêmes les fonctions pratiques de pesage, de mesurage et autres tâches connexes.
58. Conformément au Mémorandum d'accord conclu par le HCR et le PAM, la gestion des 40 entrepôts situés dans les camps de réfugiés incombe au PAM. Le PAM escompte signer en 2002 une lettre d'entente avec le Gouvernement du Soudan stipulant les modalités et les conditions de gestion de ces entrepôts. Par conséquent, pour ce qui est de l'IPSR 10122.0, le PAM assumera les coûts de dotation en personnel, d'entretien et de réparation, et d'équipement de base pour l'exploitation des entrepôts. Tout nouvel effectif qui sera recruté pour la gestion des entrepôts devra compter au moins 50 pour cent de femmes. Compte



tenu de cette responsabilité supplémentaire et de l'augmentation des tarifs de transport terrestre, une grille révisée des coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) a été établie, le taux de TTEM s'établissant à 104 dollars la tonne, montant dans lequel les coûts de gestion des PLA comptent pour 34 dollars la tonne.

Suivi et évaluation

59. Le PAM entretient à Showak un bureau auxiliaire qui est chargé de suivre de près l'IPSR 6189.00 et l'opération d'urgence 6250.00. Deux observateurs de l'aide alimentaire (femmes, à recrutement international) et trois auxiliaires nationaux (deux hommes et une femme) sont actuellement en fonction dans ce bureau auxiliaire. Un administrateur de projet (femme, recrutement international) est en poste à Khartoum et est chargé à plein temps d'administrer ces deux interventions. Un responsable de la logistique veillera à la bonne gestion des produits d'aide alimentaire et à la bonne tenue des livres et des comptes. Un spécialiste national des questions relatives à la condition des femmes sera recruté début 2002 pour les opérations du PAM dans le nord du Soudan, et aura pour mission d'aider le personnel de projet à systématiser les activités relatives à la problématique hommes-femmes.
60. Le PAM suivra la réception et l'entreposage des produits d'aide alimentaire à tous les PLA. La distribution des produits au niveau des camps sera suivie conjointement avec le HCR et sera renforcée pour appuyer le principe du ciblage communautaire. Les activités de suivi consisteront à vérifier l'assortiment de produits, et incluront des enquêtes par sondages consécutives aux distributions. Le personnel du PAM suivra également l'exécution des activités vivres pour la formation et vivres contre remise en état de l'environnement. La participation des réfugiés, et notamment des femmes, à la distribution des produits d'aide alimentaire et à leur gestion sera renforcée. Des formulaires normalisés de rapports seront utilisés pour les diverses activités de projet; les rapports de terrain seront communiqués aux partenaires d'exécution. Le programme d'alimentation sélective sera suivi en collaboration avec le HCR et le COR. Les modalités de gestion de ce dernier programme seront normalisées, et les procédures de mise en œuvre seront explicitées dans les lettres d'entente qui seront échangées avec les ONG.
61. Les données nutritionnelles recueillies aux centres d'alimentation sur les enfants sous-alimentés et sur les tendances des effectifs de bénéficiaires inscrits serviront à surveiller l'état nutritionnel et permettront d'exploiter le système d'alerte rapide en décelant précocement les problèmes de nutrition pour mieux les atténuer. L'enquête nutritionnelle annuelle sera effectuée de septembre à octobre. Des évaluations nutritionnelles rapides seront aussi faites dans un choix de camps au moins deux fois par an, un fois après la moisson (vers janvier) et l'autre pendant la période de soudure (vers mai) pour obtenir des repères permettant de suivre les changements saisonniers et annuels de la situation nutritionnelle.
62. Les indicateurs de suivi et de résultats seront notamment les suivants:
- nombre de réfugiés alimentés, par sexe;
 - nombre de réfugiés formés, par sexe;
 - taux de malnutrition;
 - pourcentage de femmes membres des comités de gestion des produits d'aide alimentaire;
 - pourcentage des camps où des femmes exercent des fonctions de responsabilité;
 - statistiques de distribution des produits d'aide alimentaire;



- superficie forestière remise en état;
- nombre de réfugiés participant aux activités de plantation;
- effectif des personnels formés; et
- nombre de rapports établis.

Mesures de sécurité

63. Vu l'instabilité civile qui règne au Soudan, un certain nombre de mesures de sécurité, y compris le recours à des agents de sécurité sur le terrain, sont déjà en place dans le pays dans le cadre des dispositions générales de sécurité du système des Nations Unies.
64. La plupart des camps de réfugiés sont situés le long de la frontière entre le Soudan, l'Erythrée et l'Éthiopie. Plusieurs incidents ont eu lieu au cours des deux années passées, le plus notable étant sans doute l'incursion rebelle dans la ville de Kassala en novembre 2000. Cet incident et d'autres ont rendu inaccessibles certains camps. Tout le personnel continue régulièrement d'observer les mesures de sécurité et de précaution dans la mise en œuvre des activités.
65. L'approbation par le gouvernement de l'installation de radios mobiles dans certains véhicules du PAM a accru la sécurité du personnel. Une sensibilisation et une formation à la sécurité ont aussi été entreprises à l'intention de tout le personnel du PAM dans la région.

Stratégie de retrait

66. Comme il a été convenu dans le récent Accord tripartite de rapatriement, le PAM fournira une aide ciblée aux réfugiés érythréens jusqu'à leur rapatriement. Il a aussi été convenu que les réfugiés ne recevraient pas leur lot de rapatriement au Soudan, comme dans le passé, mais que celui-ci leur serait remis sous forme de lot d'installation en Érythrée.
67. L'introduction des activités vivres pour la formation et vivres contre remise en état de l'environnement est censée renforcer les mécanismes de parade des réfugiés et leur donner des compétences qui faciliteront leur rapatriement. Le PAM, en collaboration avec le HCR et le COR, contribuera également à remettre en état les zones dégradées par la présence de réfugiés.
68. Le PAM commencera son retrait dans le courant de 2003. L'effectif du personnel international sera réduit de 50 pour cent à la mi-2003, tandis que le personnel national sera réduit de 30 pour cent. Une autre réduction sera faite en décembre 2003, et il ne restera que quelques agents en janvier et février 2004. Ce personnel (deux agents internationaux et huit agents nationaux) sera chargé de clore les opérations et d'établir les rapports appropriés d'exécution.

Mécanisme d'intervention d'urgence

69. Le mécanisme d'intervention d'urgence adopté dans le projet est justifié par les craintes de retards dans les rapatriements en raison de facteurs externes échappant à la maîtrise du PAM; aussi, en accord avec le HCR, l'opération a été programmée pour durer au delà de la période de rapatriement initialement prévue, qui devait s'achever en décembre 2002. Par conséquent, tous les produits d'aide alimentaire programmés pour 2003 doivent être considérés comme une provision pour imprévus.



RECOMMANDATION

70. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget figurant en annexe.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Maïs	11 909	176	2 095 984
– Légumineuses	1 676	291	487 716
– Huile végétale	774	678	524 772
– Sucre	524	250	131 000
– Sel iodé	142	75	10 650
– Mélange maïs-soja	422	283	119 426
– Lait écrémé en poudre	28	2 500	70 000
Total, produits	15 475	222,26	3 439 548
Transport extérieur		68,37	1 058 028
Transport terrestre		46,57	720 815
Total partiel, TTEM		57,42	888 584
Total, TTEM		103,99	1 609 399
Autres coûts opérationnels directs		1,74	27 000
Total, coûts opérationnels directs		396,37	6 133 975
B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs		49,52	766 417
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
			538 231
COÛT TOTAL POUR LE PAM		480,68	7 438 623

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. L'assortiment exact de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme pour tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (*dollars*)****Dépenses de personnel**

Administrateurs internationaux	468 417
Personnel national des services généraux	210 000
Heures supplémentaires	12 000
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	11 000
Repos et récupération	12 500
Formation et perfectionnement du personnel	5 000
Total partiel	718 917

Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes

Location de locaux	4 000
Services collectifs	5 000
Fournitures de bureau	3 000
Communications et services TI	8 000
Réparations et entretien du matériel	6 000
Coût d'entretien et de fonctionnement des véhicules	15 000
Autres dépenses de bureau	3 000
Total partiel	44 000

Équipement et autres frais fixes

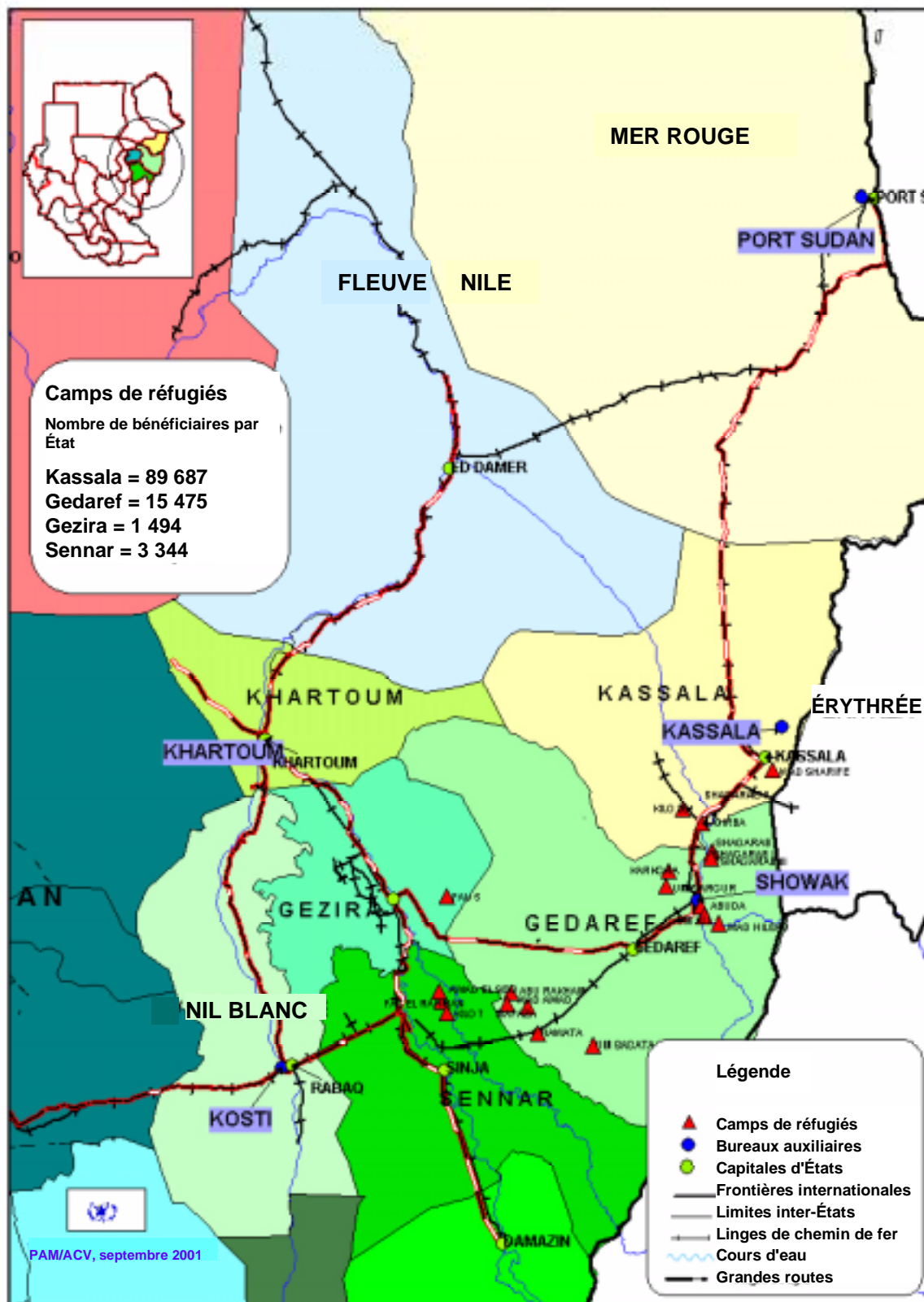
Mobilier, outils et équipement	1 500
Matériel TC/TI	2 000
Total partiel	3 500

TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	766 417
-------------------------------------	----------------



ANNEXE III

Intervention prolongée d'aide du PAM aux réfugiés (IPSR 6189)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRESENT DOCUMENT

COR	Bureau du Commissaire pour les réfugiés (Soudan)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPS	Intervention prolongée de secours
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	Organisation non gouvernementale
PLA	Point de livraison avancé
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VPF	Vivres pour la formation

